Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Recu en préfecture le 29/11/2024





ID: 071-217104637-20241125-2024059-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf Séance du lundi 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, Frédéric BUTTET, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Nombre de membres en exercice: 13

Étaient absents excusés : BRESCIANI Pascal, ayant donné pouvoir à

BASSEUIL Roland

DESBROSSES Dominique

Nombre de membres présents:11

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Date de convocation : 19/11/2024

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

OBJET: DELIBERATION

Relative à la fixation du tarif d'occupation du domaine public pour la Compagnie Tempo pour l'année 2025.

La compagnie TEMPO sera présente du 24 mars au 10 avril 2025 à son emplacement habituel : place du tennis. Il convient de fixer le tarif de location. Il est proposé, comme les années précédentes, de le fixer à 50 € pour la période complète.

Le conseil approuve à l'unanimité le tarif de 50 € pour cet emplacement en ajoutant l'eau et l'électricité facturées à la consommation réelle.

> Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 25 novembre 2024. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

> > Le Maire. CHANUT